CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E63882** **VALABLE JUSQU'AU** **08/10/2027**

ÉDITÉ LE 29/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Raison sociale : PERSONNIC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 27/03/2006

Capital : 250 000

10 IMPASSE KERBOLO
22540 LOUARGAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC S BRIEUC

Siret : 303 274 716 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5017461

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C79369F 1254 000 2 / 149500

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C79369F 1254 000 2 / 149500

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/07/2026

Téléphone : 02 96 43 31 48 **Fax :** 02 96 43 08 72

Portable : 06 27 16 37 29

Responsabilité légale :
SOCIETE D'INVESTISSEMENT ANGEVIN (437 628 423) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT ANGEVIN PRÉSIDENT / MANAC'H JULIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.groupe-angevin.fr

E-mail : corinne.thomas@personnic.fr

Effectif moyen : 112 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 40 957 208 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	112	09/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/07/2026 15:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.